



Mairie de Gimbrède
6 place de la Commanderie
32340 GIMBREDE
Tél : 05-62-28-67-54
E-mail : mairie.gimbrede@orange.fr

Procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions Cimetière de Rouillac

Aujourd'hui, le 6 octobre 2023, à 15 heures, nous, maire de la commune, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le Code général des collectivités territoriales, et en conformité de notre avis en date du 4 septembre 2023, nous sommes transportés au cimetière communal de Rouillac, accompagnée de Mme Karine MANEN, 3^e adjointe et avons fait les constatations suivantes au sujet de l'état des concessions indiquées ci-dessous, lesquelles ont plus de trente ans d'existence.

Concessions non entretenues et paraissant être abandonnées.

De ces constatations, dont il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature, ainsi que de celle de Mme Karine MANEN, 3^e Adjointe.

Le 6 octobre 2023,

Le Maire,
Florence CHEBASSIER



La 3^e Adjointe,
Karine MANEN

Liste des concessions (voir plan)

2-3-7-21-25-26-27-29-30-31-33-34-39-40-44-45-46-47-52-53-54-55-62